FICHE D'INSCRIPTION JUDO CLUB SAINT MARCEL

Nom : ….……Prénom : …….....
Sexe : M / F Date de Naissance : ……
Adresse :…….……
……
Code Postal : …… Ville : ……
Tel Licencié : …… Adresse Mail : ……..
Tel Père : ……Profession du Père ……..….....
Tel Mère : …… Profession de la Mère ……..….....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (Nom et Prénom)……..agissant en qualité de Père, Mère ou Tuteur légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé (Nom et Prénom de l'enfant) ……Né(e) le …….. autorise mon fils/ma fille ci-dessus nommé(e) à adhérer au **JCSM** pour la saison ……./..….
et à participer à tous les entraînements, déplacements, compétitions et toutes autres manifestations organisées par l'association.
Je donne pouvoir aux responsables pour prendre en mon nom, toute décision qu'ils jugeront utile en cas d'urgence, d'accident, maladie ou intervention chirurgicale (après avis médical) en mes lieux et place, s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu.
J'autorise les responsables de l'association à prendre en charge mon enfant dès sa sortie du centre hospitalier après avis médical.
Ecrire en toutes lettres « LU ET APPROUVE POUR AUTORISATION PARENTALE »

Date et Signature

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Nous autorisons / nous n'autorisons pas (1) les adultes professionnels et bénévoles de la structure à utiliser, dans le cadre pédagogique (journal, site Internet, publications, reportages, calendrier) des photos de notre enfant prises au cours des activités du club.

Dans le cadre du club et de l'activité votre enfant peut être photographié dans un but de communication, de promotion du club et de l'activité ainsi qu'à but pédagogique. Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

REGLEMENT INTERIEUR JCSM

En tant qu'adhérent au JUDOCLUB SAINT MARCEL, je m'engage à respecter le règlement intérieur et à m'investir dans la vie du club notamment en participant aux manifestations, animations et compétitions qui me seront proposés.

AUTORISATION PRELEVEMENT SANGUIN (LUTTE ANTIDOPAGE)

Nous autorisons / nous n'autorisons pas (1) tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, effectué dans le cadre de la lutte contre le dopage sur l'enfant

(1) Rayer la mention inutile

Fait à Le

Signature :